



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 13 h) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : coopération internationale en matière fiscale

**Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
Martin Sajdik (Autriche)**

Dates et ordre du jour provisoire de la neuvième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Le Conseil économique et social

- a) Décide que la neuvième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale se tiendra à Genève du 21 au 25 octobre 2013;
- b) Approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour la neuvième session du Comité :
 1. Ouverture de la session par le représentant du Secrétaire général.
 2. Élection du Président et des autres membres du Bureau (séance à huis clos).
 3. Examen du Règlement intérieur et d'autres questions d'organisation (séance à huis clos).
 4. Déclaration liminaire du Président du Comité.
 5. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 6. Examen des questions de fond relatives à la coopération internationale en matière fiscale :
 - a) Questions relatives à la mise à jour du Modèle de convention fiscale des Nations Unies :
 - i) Article 4 (Résident) : application des dispositions conventionnelles aux entités hybrides;
 - ii) Article 5 (Établissement stable) :



- a. Le sens de « projets connexes »;
 - b. La question de savoir si un satellite en orbite géostationnaire peut constituer un établissement stable;
 - c. Les établissements stables et la taxe sur la valeur ajoutée dans les échanges internationaux;
- iii) Article 7 (Bénéfices des entreprises) : la « force d'attraction » – examen et explication de son fonctionnement;
 - iv) Article 8 (Navigation maritime, intérieure et aérienne) : le sens et le champ d'application de l'expression « activités auxiliaires »;
 - v) Article 9 (Entreprises associées) : mise à jour du commentaire;
 - vi) Article 12 (Redevances) : examen général, et notamment examen de questions concernant le matériel;
 - vii) Article 13 (Gains en capital) : les conséquences pratiques du paragraphe 4;
 - viii) Article 23 (Méthodes pour éliminer les doubles impositions) : conflits de qualification et conflits d'interprétation dans le cadre de l'examen consacré au changement climatique;
 - ix) Article 26 (Échange de renseignements);
 - x) Divers articles : imposition des services – disposition relative à l'imposition des honoraires au titre de services techniques;
 - xi) Divers articles : le Modèle de convention des Nations Unies et les mécanismes mis en place dans le contexte des changements climatiques;
- b) Autres questions :
 - i) Questions concernant la prochaine mise à jour du Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement;
 - ii) Le Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement;
 - iii) Les questions liées à l'investissement direct étranger et à l'imposition des sociétés, notamment les questions concernant la fiscalité et les ressources naturelles dans les pays en développement;
 - iv) L'imposition des projets de développement;
 - v) Renforcement des capacités.
- 7. Dates et ordre du jour provisoire de la dixième session du Comité.
 - 8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa neuvième session.